



COMMISSION DES INSTITUTIONS

Déposé le : 8 février 2013

No. : CI-011

Secrétaire : Anne Leplante

Gérard Deltell
Député de Chauveau
Leader parlementaire du deuxième
groupe d'opposition

Québec, le 5 février 2013

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Étude des crédits - Directive concernant l'envoi des réponses aux questions

Monsieur le Président,

Chaque année se tient l'étude des crédits budgétaires du gouvernement, une période très importante de notre travail parlementaire. Dans le cadre de cet exercice, les partis d'opposition font parvenir au gouvernement des questions générales et particulières sur diverses matières concernant les différents ministères et organismes publics.

Dans le but de permettre aux membres de l'Assemblée nationale de bien faire leur travail de contrôle de l'administration publique et d'analyse du budget du gouvernement du Québec, la mise à leur disposition le plus rapidement possible des réponses précises et complètes à ces questions est primordiale en vue de l'étude des crédits budgétaires 2013-2014 dans les différentes commissions parlementaires.

Or, les partis d'opposition reçoivent, et ce depuis de nombreuses années, les réponses à leurs questions de 24 à 48 heures environ avant la tenue des études de crédits, soit des délais qui ne permettent pas aux parlementaires de faire leur travail aussi bien qu'ils le souhaiteraient. Malheureusement, cette année ne fait pas exception, malgré l'élection récente d'un nouveau gouvernement de qui nous attendions davantage de diligence.

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 3.96
Québec (Québec) G1A 1A4
Téléphone : 418 644-1467
Télécopieur : 418 528-9479

Bureau de circonscription
359, rue Racine
Québec (Québec) G2B 1E9
Téléphone : 418 842-3330
Télécopieur : 418 842-6444

Considérant l'importance que revêt l'étude des crédits budgétaires et la grande charge de travail qu'elle impose aux parlementaires, nous désirons, au-delà de toute partisanerie, que cette pratique change dans l'avenir. La Coalition Avenir Québec estime qu'un délai minimal de 7 jours serait à la fois profitable pour les groupes d'opposition et réaliste à respecter pour le gouvernement.

C'est pourquoi nous souhaitons que la présidence statue sur cette pratique afin d'établir des délais plus raisonnables entre la réception des documents fournis aux partis d'opposition et la tenue des études de crédits budgétaires en commission parlementaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Gérard Deltell
Député de Chauveau
Leader parlementaire du Deuxième Groupe d'opposition